



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRUSON

L'an deux mil vingt, le trente du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement dans la salle polyvalente (3 rue de Verdun) afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 24/06/2020

Présents : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Hélène HAVRET

DELIBERATION N° 2020-8 – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES – ATTRIBUTIONS 2020

Monsieur le Maire propose d'attribuer pour l'année 2020 les subventions suivantes :

ADAR	100	ECOLE NOTRE DAME - APEL	1 200
ROAD BASTARDS	150	ECOLE NOTRE DAME Piscine	500
ALLIANCE FIT&DANCE	400	ECOLE PASTEUR Piscine	1 450
AMICALE LAIQUE	1 200	TENNIS DE TABLE	300
ASLG - POTERIE - DANSE	300	GROUPE CHORAL	350
U.N.C. A.F.N.	150	GYMN. VOLONTAIRE - GRUS'RANDO	350
ASS. LES AMIS DU PARIS ROUBAIX	150	LA MARQUE AU FIL DE L'EAU	300
ASS. PARALYSES DE FRANCE - Section Nord	100	SECOURS CATHOLIQUE – Secteur Cysoing	100
BIBLIOTHEQUE	350	MISSION LOCALE	1 790
BIBLIOTHEQUE - ENFANTS DES ECOLES	800	TAROT	100
DON DU SANG	150		
E.C.A.C.T.G.S. FOOTBALL	1200		
ECOLE NOTRE DAME	46 000	TOTAL	57 490€

Monsieur le Maire propose d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2020, Chapitre 65.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, **décide** :

- D'approuver l'attribution des subventions aux associations, conformément aux sommes figurant dans le tableau susvisé.
- D'ouvrir les crédits nécessaires au Budget primitif 2020, chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Olivier TURPIN

